

# Jeunes espions traquent buveurs mineurs

Depuis un an, 12 jeunes contrôleurs du SPF Santé se glissent dans les festivités. Incognito, ils vérifient si les mineurs n'achètent pas d'alcool.

## ● Marie-Laure MATHOT

**C'**est le lundi des Namurois aux fêtes de Wallonie. Sur la Place de l'Ange, on vide les dernières bouteilles de péket. Un jeune de 17 ans commande deux shots. Le bénévole du bar le sert et encaisse la monnaie. C'est à ce moment qu'un autre jeune interpelle le fêtard et lui demande sa carte d'identité. Ce n'est pas une blague. Le jeune homme qui observait la scène est en fait un contrôleur du SPF Santé Publique. Fondu dans la masse, il est là pour contrôler la vente d'alcool aux mineurs.

L'ASBL qui gère le bar a reçu le procès-verbal cette semaine : l'amende s'élève à 600 euros.

« Ça fait cher le péket !, rage le vice-président de cette ASBL qui préfère rester anonyme. Je suis tombé de ma chaise quand j'ai vu ça ! C'est complètement disproportionné... aux fêtes de Wal-

lonie ! On n'a même pas eu d'avertissement. On doit faire quelque chose comme 2 000 euros de bénéfices. Avec 600 euros d'amende, on arrive à 1400 euros. Super, ironise-t-il. Nos bénévoles auront bossé tout le week-end pour ça. »

L'ASBL conteste la décision. « L'affaire est en cours », précise-t-il.

## Une brigade d'espions

Et pourtant, c'est la loi : pour consommer un verre de vin ou de bière, il faut avoir 16 ans. Pour de l'alcool, il en faut 18. Une vingtaine de contrôleurs du SPF Santé publique avaient déjà pour mission d'aller vérifier si la loi était respectée dans les soirées, cafés, night-shops... En 2015, 5 000 contrôles avaient ainsi été effectués avec une infraction constatée dans 10 % des cas.

Il y a un an, cette équipe a été renforcée : douze personnes de moins de 26 ans ont été engagées. Plus jeunes, ils sont plus discrets et connaissent mieux les endroits et événements fréquentés par les adolescents. Et l'équipe est efficace : sous sa houlette, 2 300 contrôles ont été organisés sur les 11 premiers mois de l'année 2017 qui ont mené à envoyer 201 procès-

verbaux.

Autre changement : le prix de l'amende a augmenté. Il variait de 156 à 1800 euros mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les amendes sont de minimum 208 euros et maximum 24 000 euros. « Les amendes administratives sont infligées par le Service juridique du SPF Santé publique, explique Vinciane Charlier, la porte-parole. Celle-ci dépend de la gravité de l'infraction et de la récidive. »

## Pas de tournée aux mineurs

Qui paie l'amende ? Pas le mineur qui est considéré comme victime. « La personne sanctionnée est toujours la personne qui a vendu, servi ou offert de l'alcool à un mineur qui n'avait pas l'âge légal d'en recevoir », explique la porte-parole du SPF Santé publique. En somme, les personnes susceptibles d'être sanctionnées sont le gérant de l'établissement ou l'organisateur de l'événement mais aussi la personne qui offre un verre au mineur.

Bref, abstenez-vous de payer une tournée à des jeunes de moins de 18 ans, particulièrement à la fin des examens et lors des festivités de fin d'années. Les contrôles vont s'intensifier lors des deux dernières semaines de décembre. À bon entendeur. ■

## Contrôleur ? « Un travail passionnant »

Il s sont douze, ont moins de 26 ans et circulent incognito dans les soirées aux quatre coins de la Belgique pour voir si les mineurs ne consomment pas d'alcool. Ce sont les contrôleurs du SPF Santé Publique. Nous avons interviewé l'un d'entre eux.

### Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire ce métier ?

Je suis criminologue. J'ai la prétention de penser que nous sommes dans un État de droit où les lois doivent être respectées. Pour qu'elles le soient, un service de contrôle est nécessaire. C'est aussi un travail passion-

nant qui demande une certaine flexibilité. Je vois ça comme un service d'enquête. Je suis sur le terrain, je bouge souvent. Et puis, on est dans des milieux qu'on connaît bien. Nous avons côtoyé des lieux festifs. En tant que jeunes adultes, on connaît mieux les endroits susceptibles de rassembler un jeune public et nous connaissons leurs mœurs.

#### **Du coup, est-ce que ça vous arrive de contrôler des gens que vous connaissez ?**

Les jeunes victimes ne font plus vraiment partie de ma génération mais il peut nous arriver que l'on tombe sur un serveur ou un gérant que l'on connaît. Dans la mesure du possible, on essaye de ne pas trop contrôler dans la zone d'où l'on vient. Par exemple, en tant que Liégeois, j'évite de contrôler le Carré que je côtoie dans ma vie privée.

#### **Comment choisissez-vous les lieux et moments de contrôles ?**

Dans toutes les festivités susceptibles d'accueillir des mineurs. Par exemple, on est

allé au festival de musique Holi colorz à Liège. C'est très populaire chez les moins de 18 ans. Nous avons organisé une journée de contrôles le long de la ligne de bus de la gare des Guillemins vers le festival. Nous y avons contrôlé les night-shops en plus du festival.

#### **Est-ce qu'il arrive que ces contrôles tournent mal ?**

On a une formation de gestion de la violence et des cours de self-défense à l'académie de Police. Mais notre volonté est d'être le plus communicant possible, ce qui fait descendre les tensions. Quand une personne ne comprend pas l'infraction, on essaye de lui expliquer. Mais il arrive que certaines personnes refusent de donner leur identité ou que des personnes imbibées nous prennent notre carnet et le jette un peu plus loin, qu'ils nous demandent si on n'a rien d'autre à faire et qui nous disent que nous aussi, on est passé par là il n'y a pas si longtemps. Mais on répond que ce ne sont pas les jeunes que l'on incrimine mais bien les personnes qui servent, vendent ou offrent de l'alcool à ceux qui n'en ont pas l'âge. ■

**M.-I.M.**

## VITE DIT

**La solution ?** Pour le SPF Santé Publique, la solution est de distribuer des bracelets à l'entrée de la soirée : rouge pour les moins de 16 ans, jaune pour les moins de 18 ans et bleu pour les majeurs. Ainsi, le barman sait à qui il peut servir de l'alcool sans demander à chaque fois une carte d'identité.

**Fumer** Il n'y a pas que la consommation d'alcool que cette jeune équipe contrôle. Ils se rendent aussi dans les cafés pour vérifier l'interdiction de fumer que ce soit la cigarette, le cigare, la pipe à eau, la chicha ou même la cigarette électronique.

**Tatouer** Ils se rendent aussi dans les salons de tatouage pour contrôler les normes d'hygiène, les différentes zones, etc. Mais là, ils se présentent à l'entrée.